

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



Les Acadiens en Guyane (1765–1848) : une « société d'habitation » à la marge ou la résistance d'un modèle d'organisation sociale

Bernard Cherubini

Numéro 13-14-15, printemps–automne 2008, printemps 2009

La résistance des marges : exploration, transfert et revitalisation des traditions populaires des francophonies d'Europe et d'Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/038426ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/038426ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cherubini, B. (2008). Les Acadiens en Guyane (1765–1848) : une « société d'habitation » à la marge ou la résistance d'un modèle d'organisation sociale. *Port Acadie*, (13-14-15), 147–172. <https://doi.org/10.7202/038426ar>

Résumé de l'article

Très rapidement oubliés par les administrateurs de la colonie dans les savanes de l'ouest, au milieu de leurs troupeaux de bovins et de leurs parcs à tortue, les quelque 40 familles acadiennes, venues de l'Isle-Madame, de Saint-Pierre-du-Nord, de Rivière-du-Moulin-à-Scie, installées en Guyane dans les quartiers de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo, à la suite du désastre de l'expédition de Kourou de 1764, ont été tenues à l'écart des projets de développement économique de la Guyane qui allaient concerner les Terres-Basses de l'Est, les grands domaines des quartiers les plus proches de Cayenne. Ce désintérêt, devenu pratiquement total à la suite du décès du gouverneur Jacau de Fiedmond en décembre 1781, aura probablement servi leur projet d'installation, sur des bases de rapprochement familial, de mariage des enfants et de remariage rapide des veufs et des veuves, jusqu'aux époques plus troublées de la Révolution française (1789), de la première abolition de l'esclavage (1794), des déportations de révolutionnaires (1794–1798) et de l'occupation portugaise de la Guyane (1809–1817). Une lecture ethnologique des caractéristiques de cette « société d'habitation », fondée sur des éléments d'ethnohistoire et sur des données généalogiques, vient confirmer la capacité des marges à structurer des relations autonomes et originales avec les centres de pouvoir, politiques ou économiques. On peut même se risquer à entrevoir l'influence de pratiques — dont on pourrait abusivement dire qu'elles sont déjà devenues « traditionnelles » en Acadie — dans l'organisation de la pêche à la tortue, de la pêche et de la navigation côtière, dans l'organisation spatiale des habitations le long du littoral, etc. Mais une société parallèle, en marge, se met nécessairement en marge d'un système existant ou en voie de constitution — ici une « société d'habitation » — sur la base d'une appropriation séparée de l'espace, de l'histoire immédiate, de la quotidienneté, que nous avons appelé ailleurs *localisme*, qui constitue dès lors sa force en cas de besoin de résistance à des pressions extérieures.

Les Acadiens en Guyane (1765–1848) : une « société d'habitation » à la marge ou la résistance d'un modèle d'organisation sociale

Bernard Cherubini
Université Victor-Segalen
Bordeaux 2

Résumé

Très rapidement oubliés par les administrateurs de la colonie dans les savanes de l'ouest, au milieu de leurs troupeaux de bovins et de leurs parcs à tortue, les quelque 40 familles acadiennes, venues de l'Isle-Madame, de Saint-Pierre-du-Nord, de Rivière-du-Moulin-à-Scie, installées en Guyane dans les quartiers de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo, à la suite du désastre de l'expédition de Kourou de 1764, ont été tenues à l'écart des projets de développement économique de la Guyane qui allaient concerner les Terres-Basses de l'Est, les grands domaines des quartiers les plus proches de Cayenne. Ce désintérêt, devenu pratiquement total à la suite du décès du gouverneur Jacau de Fiedmond en décembre 1781, aura probablement servi leur projet d'installation, sur des bases de rapprochement familial, de mariage des enfants et de remariage rapide des veufs et des veuves, jusqu'aux époques plus troublées de la Révolution française (1789), de la première abolition de l'esclavage (1794), des déportations de révolutionnaires (1794–1798) et de l'occupation portugaise de la Guyane (1809–1817). Une lecture ethnologique des caractéristiques de cette « société d'habitation », fondée sur des éléments d'ethnohistoire et sur des données généalogiques, vient confirmer la capacité des marges à structurer des relations autonomes et originales avec les centres de pouvoir, politiques ou économiques. On peut même se risquer à entrevoir l'influence de pratiques — dont on pourrait abusivement dire qu'elles sont déjà devenues « traditionnelles » en Acadie — dans l'organisation de la pêche à la tortue, de la pêche et de la navigation côtière, dans l'organisation spatiale des habitations le long du littoral, etc. Mais une société parallèle, en marge, se met nécessairement en marge d'un système existant ou en voie de constitution — ici une « société d'habitation » — sur la base d'une appropriation séparée de l'espace, de l'histoire immédiate, de la quotidienneté, que nous avons appelé ailleurs *localisme*, qui constitue dès lors sa force en cas de besoin de résistance à des pressions extérieures.

Introduction

Traiter d'une marge que l'on pourrait appeler « la Guyane acadienne », ou encore « l'Acadie guyanaise », peut paraître osé dans le cadre de ce colloque, où la marge acadienne est quelque chose de bien présent, de très concret et, le plus souvent, dotée d'une vitalité plutôt exemplaire. L'ambiance du festival de Clare aidant, on ne doutera pas un seul instant que la résistance de la marge est associée à une identité forte, qui se renforce d'année en année au rythme des célébrations de cette identité et de la capacité de ces marges à associer un public de plus en plus nombreux à sa cause, à sa reconnaissance et à sa défense. La fête est ici un catalyseur essentiel et beaucoup de colloques ne résistent pas, eux non plus, à cette émulation festive, avec pour effet immédiat de transcender participants

et organisateurs, ce dont personne ne se plaindra fort heureusement et surtout pas les communicants.

Une marge insolite, comme la présence de quelque quarante familles acadiennes regroupées dans les savanes du littoral de la Guyane française à partir de 1765, peut-elle aussi bénéficier de cette émulation festive? Ou, plus exactement, faudrait-il se méfier des ambiances festives des colloques lorsqu'on se prépare à évoquer une marge aussi inattendue que celle de l'existence d'une population d'origine acadienne en Guyane sur une période relativement courte, de 1765 à 1848, l'année de la seconde et dernière abolition de l'esclavage en France? On peut célébrer cette marge, examiner dans le détail les moyens de résistance dont elle a su se doter pour subsister, certes durant un temps limité, mais sur au moins trois ou quatre générations d'habitants, à partir du petit groupe issu des unions contractées par les premiers colons arrivés en 1763–1764. On peut aussi la faire émerger au rang de communauté acadienne, glorifier le rôle de quelques familles pionnières, puis relativiser son rôle dans l'histoire du Grand Dérangement et ne plus trouver que des créoles guyanais à la seconde génération, constater que personne jusqu'à présent n'avait osé parler de Guyane acadienne et revenir à l'historiographie officielle de la Guyane, qui l'ignore dans ses écrits depuis les procès qui ont soldé les comptes de l'expédition de Kourou de 1764. Avec 10 000 ou 14 000 morts, selon les sources, en quelques mois, on a préféré sanctionner les responsables de cette sinistre tentative de peuplement de la Guyane et vite oublier les quelques colons qui avaient catégoriquement refusé de repartir, les Acadiens et les Canadiens, placés au poste de Sinnamary et sur la côte. Mais doit-on pour autant plonger dans l'effet inverse?

En visitant le lieu historique de Grand-Pré, mais aussi d'autres lieux d'exposition de l'histoire acadienne, on ne manquera pas de tomber sur la reproduction d'une carte célèbre, vendue par ailleurs aux visiteurs sous forme d'affiche, tirée d'un travail de géographie sur les migrations acadiennes de 1764 de Robert LeBlanc, qui indique, au point d'arrivée d'une flèche qui trace le parcours des Acadiens jusqu'en Guyane française, que tous sont morts ou ont été rapatriés¹. Cette affirmation est de notre point de vue totalement fausse puisque, dans les travaux que nous avons commencé à publier à partir de 1990, nous décrivons dans le détail la présence en Guyane de quelque 250 habitants qui viennent de l'Île-Saint-

1. De nombreuses cartes représentant les « grandes migrations acadiennes aux xvii^e et xviii^e siècles » ont été reproduites en indiquant l'existence d'un flux de 76 Acadiens allant de la France à Cayenne et d'un flux de 62 Acadiens de Halifax à Cayenne en 1763. Ces cartes sont très probablement inspirées de celles de Robert LeBlanc (« The Acadian Migrations », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 11, n° 24, 1967, p. 531) ou reprennent les mêmes sources.

Jean, de l'Île-Royale, de Louisbourg, qui sont soit des réfugiés acadiens arrivés à partir de 1755–1758, soit des habitants installés en ces lieux depuis 1720–1725, soit des commerçants, des administrateurs ou des militaires ayant des conjoints acadiens et des enfants nés en ces lieux ou ailleurs, par exemple lors des déportations à Liverpool ou dans les ports français (Saint-Malo), à partir de 1758².

Les données analysées³ montrent très clairement que les Acadiens se sont regroupés à l'intérieur de parentèles issues pour la plupart d'alliances antérieures à leur arrivée en Guyane et constituées par des consanguins, des alliés de consanguins et quelques autres personnes que l'on va retrouver comme parrains, marraines et témoins de mariages. Ces parentèles s'articulent assez souvent sur des regroupements localisés (anses, sous-quartiers, etc.). Il a par ailleurs été possible de vérifier que ces regroupements en Guyane correspondaient bien à des regroupements antérieurs en Acadie : Rivière-du-Nord-Est, Havre-Saint-Pierre, par exemple, pour les colons venants de l'Île-Saint-Jean, natifs de Plaisance, Terre-Neuve, colons de l'Île-Royale, etc. Dans la mesure où un certain nombre de familles se trouvent à être liées par des liens étroits de parenté, il se confirme que dans la migration, puis dans la répartition des habitations, un certain nombre de familles alliées ont tenté de reconduire des relations de voisinage fondées sur des parentèles déjà constituées en Acadie. De même, certaines alliances semblent avoir pour origine la déportation de nombreuses familles sur Liverpool, en Angleterre, et le long séjour qui s'en suivra. On trouve, par exemple, dans le « *registre des morts de 1765* », des enfants de six ans (Alexandre Trahan, fils d'Alexandre

2. Ces Acadiens, qui avaient jeté leur dévolu sur les quartiers de Kourou et de Sinnamary, ne furent cependant pas épargnés. D'après les registres de l'état civil (« registre des morts ») que nous avons pu consulter pour Sinnamary, environ 80 Acadiens sont décédés en un an, soit entre décembre 1764 et décembre 1765, ainsi qu'une vingtaine en 1766 et 1767. En 1762, la Guyane comptait moins de 7000 habitants : 750 blancs, 100 « libres », 5000 esclaves noirs et 700 Amérindiens vivant sur le littoral. En 1772, on recensait : 1000 blancs, 300 libres et 8500 esclaves noirs. Voir dans Bernard Cherubini, « Les Acadiens en Guyane française (1762–1772) : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettante », *Bulletin du centre d'histoire des espaces atlantiques*, n° 5, 1990, p. 157–196.
3. Nous reprenons ici rapidement des extraits des conclusions et des illustrations proposées dans les publications suivantes : Bernard Cherubini, « Les Acadiens "habitants" en Guyane de 1772 à 1853 – Destin des lignées, créolisation et migration », dans *Études canadiennes/Canadian studies*, vol. 40, juin 1996, p. 79–97; Bernard Cherubini, « Traduire le localisme : des mises en scène de la généalogie à la recherche anthropologique », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, Moncton, vol. 27, n° 2–3, 1997, p. 161–193; et Bernard Cherubini, *Interculturalité et créolisation en Guyane française*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Trahan)⁴ et de huit ans (Thomas Trahan, fils de feu Alexandre Trahan), nés à Liverpool.

En juin 1768, le gouverneur Louis-Thomas Jacau de Fiedmont, Acadien né à Plaisance vers 1712⁵ et, selon les sources, mort en Guyane en 1781 ou en France, à Belleville, en 1788⁶, fait remarquer que « *la population réussit très bien ici mais c'est un avantage qui ne sert qu'à soulager les chefs de famille qui ne peuvent subvenir aux besoins de première nécessité* »⁷. On a pu constater ainsi que les données démographiques concernant les petites habitations ne varient que dans une infime proportion entre 1765 et 1772. Ainsi, pour 254 habitants recensés en mai 1767 au poste de Sinnamary (19 sur la côte entre Kourou et le poste de Sinnamary et 235 répartis entre quatre zones : « *le haut de la rivière* », « *le bas de la rivière* », « *la côte* » et « *le poste* »), on en retrouvera plus de 220 en 1772 dans les quartiers de Sinnamary et de Kourou, dont les deux tiers étaient des habitants acadiens ou des habitants alliés à des familles acadiennes par l'intermédiaire des nombreux mariages qui avaient pu être célébrés entre 1765 et 1772. On sait également que les terres qui leur ont été octroyées, entre Kourou et Iracoubo, jugées au départ inhospitalières, ont été par la suite considérées comme étant tout à fait semblables à « *ces mêmes fonds de terre que nous préférions aussi dans nos établissements de l'Acadie* »⁸.

-
4. Un certain Alexandre Trahan, 55 ans, figure dans le registre des morts de Sinnamary, en juin 1765, avec son épouse, Marie-Anne Leblanc, 50 ans, décédée en mars 1765. Joseph Trahan est décédé en octobre 1765.
 5. Commandant d'artillerie à Cayenne depuis 1762, après avoir servi à l'Île-Royale et à Québec, il fut nommé gouverneur de la colonie en janvier 1766. Il a personnellement incité les Acadiens à rester en 1765. Il a fait construire dans Cayenne 25 maisons qui servirent à loger les officiers militaires et civils venant de Louisbourg avec leurs familles. Il réclamera en permanence de nouvelles migrations acadiennes et canadiennes qui lui seront continuellement refusées.
 6. Son décès intervient en 1781, selon certaines sources reprises en particulier par les historiens spécialistes de la Guyane, tandis que d'autres sources indiquent que son départ de Guyane pour la France, pour cause de maladie, a eu lieu en 1783, où il serait décédé en 1788. Voir Robert Larin, *Canadiens en Guyane (1754-1805)*, Québec, Septentrion, 2006, p. 203.
 7. Archives nationales, Section Outre-Mer, Fonds Moreau de Saint-Mery, Guyane, F3 22, f. 446.
 8. Selon une description faite par Jacau de Fiedmont le 1^{er} janvier 1768, *Archives nationales*, Colonies, C 14, 36, f. 3 : « *Prenant l'esprit de leur destination, ils se livrent plus sérieusement au travail et ils emploient mieux leur temps, leurs peines et leurs soins, au progrès et à la perfection des cultures, même en ces terres basses et marécageuses qu'ils regardaient comme les plus mauvaises et qui sont les meilleures. L'expérience l'a fait connaître il y a longtemps aux Hollandais du Surinam, nos voisins, qui tirent tant de richesses de ces mêmes terres que nous préférions dans nos établissements de l'Acadie, aux coteaux et penchants de montagne,*

Mais au-delà du caractère événementiel de cette migration et de l'aspect tout compte fait insolite de cette présence, il est particulièrement intéressant de se pencher sur l'exemple de ces petites habitations de la zone des savanes, entre Kourou et Iracoubo, qui allaient former une petite paysannerie locale, à la marge du système d'exploitation dominant, celui de la grosse habitation esclavagiste. On peut dans un tel contexte essayer de voir s'il y a une réelle continuité entre ce que Patrick Clarke appelle une Acadie pré-déportation, la période durant laquelle la société rurale acadienne a pris forme en tant que « *société paysanne à l'américaine* » (de 1713 à 1763)⁹, et « *une Acadie guyanaise* », fonctionnant à la marge du système économique guyanais, marquée par la résistance de son modèle d'organisation sociale.

Sur un plan plus général, il est intéressant de se pencher sur des phénomènes de localisme qui s'appuient sur une territorialisation forte des rapports sociaux qui favorise des comportements identitaires et réciproquement, de voir si le développement durable — dont nous faisons ici l'hypothèse qu'il ne concerne pas que la période récente et à venir — ne nécessite pas une certaine pérennité des structures et des rapports sociaux¹⁰. La marginalisation, la mise à l'écart de la société de plantation dominante¹¹, la mise à distance du système central, engendrent ainsi des formes d'autonomisation économiques, sociales et politiques dont bénéficient les Acadiens, qui se traduisent par des stratégies matrimoniales dont on peut essayer de cerner les principales caractéristiques et par des choix de développement économique qui doivent parfois s'adapter aux incertitudes des événements politiques et sociaux (Révolution française, double abolition de l'esclavage, occupation portugaise, etc.). Autrement dit, c'est un autre rapport au temps et à l'espace qui semble avoir eu pour effet principal la constitution d'une société parallèle, en marge, apte à

épuisés en peu de temps, étant lavées par les plages qui entraînent l'engrais dans leurs fonds, qui s'enrichissent toujours aux dépens des terres hautes. »

9. Dans Patrick Clarke, « Sur l'empremier, ou récit et mémoire en Acadie », dans Jocelyn Létourneau et Roger Bernard (dir.), *La question identitaire au Canada francophone*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 8–10 : cette « Acadie pré-déportation », débarrassée de la seigneurie et des ordres religieux, placée sous la domination croissante d'une protobourgeoisie indigène, est marquée par son isolement, divisée par des facteurs géographiques, sociaux et économiques, par des réseaux de solidarité de clans et de familles et par la politique.
10. Ce travail vient prendre place dans le projet « Identités, territoires, cultures localisées et ethnies » de l'UMR 5185 ADES (contrat quadriennal recherche 2007–2010 du CNRS, de l'Université Michel-Montaigne Bordeaux 3 et de l'Université Victor-Segalen Bordeaux 2).
11. Voir, par exemple, « From Plantations to Peasantries in the Caribbean », dans Sidney W. Mintz et Richard Price (dir.), *Caribbean Contours*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1985, p. 127–153.

résister : l'inscription dans le temps long de l'histoire acadienne et le repli sur un système d'organisation spatiale rappelant celui de l'Acadie.

La situation de marge

Ces familles acadiennes et canadiennes (je vais revenir par la suite sur ce qualificatif d'« acadiennes »), les quelques familles allemandes rescapées de l'expédition de Kourou qui ont fait souche dans ces quartiers de Kourou, de Sinnamary, puis d'Iracoubo, ont en fait survécu et prospéré à l'écart du reste de la colonie, dans une triple situation de marge : à la marge de la société de plantation esclavagiste, celle qui se caractérise par la rigidité des relations entre maîtres et esclaves et par le nombre important d'esclaves (250 à 400 pour une grosse habitation guyanaise), à la marge des grands projets de développement de la colonie qui privilégient les « terres-basses » de l'est et de la rivière de Cayenne, et à la marge de la société créole guyanaise, celle des élites guyanaises, des grands propriétaires, des administrateurs de la colonie, que rejoindront du reste des habitants, commerçants, administrateurs et militaires de Louisbourg (Joseph Lartigue, Du Bois Berthelot, De la Boularderie, Duchambon, De la Brégeonnière, Carrerot, etc.).

Dans ce système esclavagiste, de nature très totalitaire dans le cas des grosses plantations, il a en effet toujours existé des secteurs, que nous avons qualifiés d'intermédiaires, qui existaient en dehors de la rigidité des relations entre les libres et les esclaves, des secteurs intermédiaires qui facilitaient l'interpénétration des mondes euro-américains et afro-américains, des secteurs en marge de la société de plantation dominante : par exemple, des zones où se développait une petite paysannerie en marge du système économique dominant, des zones où se formaient des sociétés de pêcheurs en marge de la formation sociale et économique dominante. Les communautés formées par les Acadiens installés en Guyane à partir de 1764 relèveraient alors, de notre point de vue, de ce type de secteur¹². Ces habitants sont donc presque tous issus de l'expédition de Kourou (1762–1764), qui aura envoyé en Guyane environ 14 000 colons blancs, tous volontaires, parmi lesquels un nombre d'Acadiens très difficile à évaluer¹³.

12. Voir Bernard Cherubini, « L'émergence de secteurs intermédiaires en marge de la société de plantation : l'exemple des Acadiens en Guyane », *Études créoles*, vol. xx, n° 1, 1997, p. 91–114.

13. On estime qu'environ 11 000 colons sont morts dans les premiers mois qui ont suivi leur arrivée ou durant le trajet, qu'environ 2 000 ont pu être rapatriés et qu'à peine un millier, dont peut-être 400 Acadiens, sont restés malgré des conditions plus ou moins difficiles.

1. Des familles à la marge?

Il est clair que les mariages et les remariages s'effectuent au sein des groupements de voisinage (« au plus près » pour favoriser la reconstitution des exploitations) et que des renchaînements d'alliances aux troisième et quatrième générations permettent de renforcer cette tendance. Des groupes résidentiels se sont formés autour des premières concessions attribuées et des habitations de quelques personnages plus particulièrement actifs sur le plan local, créant par la suite des unités de voisinage où se retrouvaient mêlés des membres d'une même parentèle et quelques autres habitants, nécessairement intégrés par des liens de solidarité¹⁴. La communauté locale fondée sur la résidence semble s'imposer sur le lignage fondé sur l'ancestralité. Mais s'agit-il véritablement d'une communauté acadienne? Une communauté acadienne peut-elle être composée uniquement d'Acadiens? Et surtout qui est acadien? Qui doit être considéré comme acadien? Faut-il être né en Acadie, comme le suggère Fonteneau dans son étude des Acadiens de Belle-Île-en-Mer¹⁵, s'être marié en Acadie avant 1713, avant 1755, avant 1763? Faut-il avoir été recensé en Acadie?

La question de savoir qui doit être considéré comme acadien ne sera bien évidemment pas tranchée ici. Il nous paraît en revanche évident que, dans les perspectives qui sont les nôtres, la continuité d'un modèle d'appropriation du territoire, démarré une trentaine ou une quarantaine d'années avant 1763 sur l'Île-Saint-Jean, l'Île-Royale, l'Île-Madame ou ailleurs, et poursuivi une trentaine d'années après 1764 en Guyane, sur la base de mariages et de remariages effectués au sein de groupements de voisinages qui existaient déjà en Acadie, inciterait plutôt à être attentif à leur volonté de maintenir une unité culturelle et économique de leur communauté qu'aux éventuelles unions contractées avant 1713. Si l'on prend, par exemple, le travail considérable effectué par Stephen White et publié en 1999 sur les généalogies des familles acadiennes¹⁶, on ne retrouvera ni Antoine et Joseph Jacquet, ni Jacques Cousin et Marie Grossin, recensés respectivement à Saint-Pierre-du-Nord et à Laurenbec,

14. Par exemple, autour de l'anse de Carouabo et jusqu'à la rivière de Malmanoury, on allait retrouver les habitations de Terrasson, Jacquet, Duchêne, Laroque, Véco, Reveillot, Dupré, Vosgel, Constant, Nadeau. Nos travaux précédents ont parfaitement montré que, derrière ces patronymes, on allait retrouver des alliances et des unions, parfois des naissances illégitimes (reconnues au moment des affranchissements) impliquant directement des habitants originaires de l'Acadie ou des habitants ayant épousé des Acadiennes, veufs d'épouses acadiennes.

15. Jean-Marie Fonteneau, *Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001, p. 328.

16. Stephen White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1999.

sur l'Île-Royale, par le Sieur de La Roque en 1752¹⁷. Ces habitants n'étaient effectivement pas issus d'unions antérieures avec des « vieilles familles » acadiennes, mais seulement présents en Acadie depuis parfois une trentaine d'années. On les retrouvera unis dans des lignées formées durant le Grand Dérangement ou à leur arrivée en Guyane. Elles formeraient en quelque sorte une marge de familles acadiennes dont le rôle est absolument fondamental dans le cadre de la dispersion des vraies familles du noyau central.

Les convois empruntés durant l'expédition de Kourou déterminent en effet la survie ou non des colons acadiens, selon la vigueur des épidémies sévissant à l'arrivée des navires à Cayenne, puis à Kourou et à Sinnamary. C'est ainsi que dans la liste des passagers du navire *Le Fort*¹⁸, parti de Saint-Malo le 18 avril 1764, on retrouve beaucoup de nos habitants : par exemple, Jean-Charles Boudreau, 21 ans, et sa femme, Joseph Marie Haché, 25 ans, François Véco, 18 ans, Elisabeth Boulanger, 40 ans, veuve de Joseph Jacquet, Joseph Jacquet, 19 ans, Antoine Jacquet, 13 ans, Jeanne Jacquet, 4 ans, Marie Jacquet, 21 ans, femme de Pierre Dubocq, 31 ans, de l'Île-Saint-Jean, Joseph Dubocq (ou Jacob), leur enfant, 3 ans, Jacques Dubocq, 21 ans, frère de Pierre Dubocq, Marie Grossin, 40 ans, Julien Cousin, 14 ans, Pierre Cousin, 13 ans, Louise Jacquemine Cousin, 11 ans, fille de la dame Grossin, et Pierre Cosset, 25 ans, habitant de l'Île-Saint-Jean. Ces passagers, avec d'autres, vont se retrouver dans la liste des premiers attributaires de concession à Sinnamary en 1765, dont on peut retrouver un recensement précis effectué en mai 1767¹⁹. Leur présence est attestée, pour quelques-uns d'entre eux, à travers leur descendance et une série de remariages de veufs et de veuves, jusqu'en 1848–1853, période qui constitue à l'heure actuelle la fin de notre collecte de données, ce qui ne signifie pas bien entendu que ces familles aient définitivement disparu du paysage des savanes et des registres d'état civil après cette période.

Par exemple, à la lecture en date du 16 mai 1820, du testament d'Elisabeth Hébert²⁰, veuve en secondes nocces de Jean Reveillot²¹,

17. « Voyage d'inspection du sieur de La Roque. Recensement 1752 », *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*, document de la session n° 18, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1906.

18. Reproduite dans l'annexe 1 de l'ouvrage de Robert Larin, *Canadiens en Guyane, op. cit.*, p. 238–241.

19. Archives nationales, section d'Outre-mer, C14, 35, f. 321 (recensement reproduit en particulier dans R.-C. Coeta, *Sinnamary (1624–1848)*, Paris, L'Harmattan, 1992, et pour partie dans Bernard Cherubini, « Les Acadiens en Guyane française : des colons exemplaires pour une colonisation en dilettante (1762–1772) », dans *Bulletin du centre d'histoire des espaces atlantiques*, nouvelle série n° 5, 1990, p. 188–192.

20. Archives d'outre-mer (AOM), Aix-en-Provence, NOT, Guy 108, Lenglet.

21. Elisabeth Hébert, veuve de Pierre Nadeau, a épousé en secondes nocces Jean

on constate que celle-ci donne à ses petits-enfants Joseph Cousin et Antoinette Vernet son épouse (voulant que ceux-ci « *viennent résider avec leur famille auprès de moi pour me tenir compagnie pendant le reste de mes vieux jours* ») : « *200 pas de terre de face dans mon terrain sur toute sa profondeur, à prendre à la suite de 400 pas que j'ai fait remettre à ma fille veuve Geny²², leur tante et marraine* ». Les registres des paroisses de Sinnamary et d'Iracoubo nous indiquent qu'Antoinette Vernet (an 3 — 1859) est la fille de Jean Vernet (1764–1838) et Elisabeth Nadeau (1774–1809), née du premier mariage d'Elisabeth Hebert avec Pierre Nadeau, et que Joseph Cousin est le fils de Pierre Cousin²³ et Marie Rose Pickener, qui a épousé en secondes noces Antoine Haas, le 13 novembre 1775, fils d'André Haas et Madeleine Mergler. Leur tante et marraine, citée dans le testament d'Elisabeth Hébert, est, selon les relevés que nous avons effectués dans les registres de mariage, Catherine Nadeau, fille de Pierre Nadeau et Elisabeth Hébert, née en 1780, qui a épousé le 30 floréal an iv (en 1796) Jean Véco, né en 1770, fils de François Véco et Marguerite Guedry, fille de Pierre Guedry et Agnès Triel, que celui-ci a épousée en secondes noces, le 4 juillet 1767.

Dans le cadre de notre analyse, il est intéressant de noter que Pierre Guedry, le père de Marie Guedry, de Louisbourg, 20 ans, qui épouse François Cadet, 23 ans de Québec, le 22 juillet 1765 à Sinnamary, et de Marguerite Guédry, fille mineure, qui épouse François Véco, de l'Île-Saint-Jean, le 14 juillet 1767, à Sinnamary, est recensé à l'Île-Madame par le Sieur de La Roque en 1752, sur un terrain donné par M. de Villejoin : « *Pierre Guedry, 28 ans, natif de la Cadie* » et « *Agnes Triel, 27 ans, de la Cadie* » vivent avec Pierre Triel, 74 ans, et Catherine Bonnes, 68 ans, les parents de cette dernière²⁴. François Vecó, né en 1745, marié en premières noces à Marie Dubocq, fille de Pierre Dubocq et Suzanne Lemercier, à Sinnamary

Reveillot le 13 août 1782.

22. Catherine Nadeau, veuve d'André Jobert, a épousé le 16 février 1811, en secondes noces, Conrad Geny, né vers 1784, fils de Guillaume Geny et Marie-Anne Josse.
23. Fils de Jacques Cousin et Marie Grossin qui épousera en secondes noces, à 40 ans, Antoine Grépoux, 40 ans, le 6 février 1766, à Sinnamary. Plusieurs Cousin faisaient partie de l'expédition de Kourou. Pierre Cousin, fils de feu Jacques Cousin et de Marie Grossin, 26 ans, natif de Louisbourg avec Marie-Rose Pickener, native de Louisbourg, 16 ans, le 13 novembre 1775 à Sinnamary.
24. Dans le *Dictionnaire généalogique* de Stephen White, *op.cit.*, on retrouve Pierre Guedry (Guédry ou Guedry dans les relevés des registres ou notices que nous avons pu consulter), fils de Claude Guedry et de Marguerite Petitpas, marié en 1722 à Marguerite Brassaud de Port-Royal, qui serait décédé avant le recensement de 1752. Il faut alors envisager un mariage en secondes noces de celui-ci (mais quand et où?) avec Agnès Triel de Québec, qui apparaît mieux orthographiée lors du mariage en secondes noces de Marie-Josephe Guedry, veuve de feu François Cadet, avec Luis Touchart, le 17 octobre 1786 à Iracoubo.

en 1765, est recensé en 1752 à Saint-Pierre-du-Nord, sur l'Île-Saint-Jean, avec ses parents, François Véco, habitant-laboureur, né en 1715, marié le 14 mai 1743 à Saint-Pierre-du-Nord, et Anne-Marie Arsenault, née en 1725, fille de Pierre Arsenault et Marguerite Cormier de Malpèque. François Véco arrive à Saint-Malo en 1758. Il a 13 ans. Son père décède le 4 novembre 1758 à l'hôpital de Saint-Malo. Parti sur le navire *Le Fort* le 18 avril 1764, François Vecco est recensé à Sinnamary en 1765 sur l'habitation de Jean-Charles Boudrot et de son épouse Marie-Joseph Haché. Veuf de Marie Dubocq, il s'est par conséquent remarié en secondes noces, le 4 juillet 1767, avec Marguerite Guedry. Et il se remariera à Sinnamary, en troisièmes noces, le 16 novembre 1784 avec Marie-Jeanne Martinet, fille de Jean-François Martinet, de Louisbourg, et Marie-Jeanne Colinet.

Jean-Charles Boudrot (Boudreau), né en 1740, est recensé en 1752²⁵ avec ses parents à Rivière-du-Moulin-à-Scie, sur l'Île-Saint-Jean : Paul Boudrot, habitant laboureur, natif de l'Acadie, 49 ans (« *il y a deux ans qu'il est dans la colonie* ») marié à Marie-Josèphe Doiron, 40 ans, native de l'Acadie, fille de Charles Doiron et Françoise Gaudet. « *Ils ont deux garçons et deux filles* » recensées avec eux et ils habitent avec « *Charles Doiron, âgé de 90 ans et infirme, marié à Françoise Godet, 85 ans, native de l'Acadie* », parents de l'épouse. Paul Boudrot décédera à l'hôpital de Saint-Malo le 29 novembre 1758. Trois filles de Paul Boudrot sont également arrivées en 1758 à Saint-Malo. Elles figureront dans les listes des passagers pour la Louisiane de 1785. On sait que Marguerite décédera en décembre 1826, en Louisiane, à l'âge de 93 ans, que Françoise se mariera en troisièmes noces en Louisiane, le 5 février 1786, avec Charles Daigre, et que Anne s'était mariée en 1763 en Bretagne avec Jacques Haché. Jean-Charles Boudrot, marié lui aussi en Bretagne en 1763, s'est, comme on l'a vu, embarqué pour la Guyane le 18 avril 1764 sur le navire *Le Fort*, avec son épouse Marie-Josèphe Haché dit Gallant, née le 13 novembre 1743 à Port-La-Joie, recensée à Cherbourg en 1761, fille de Pierre Haché dit Gallant, habitant laboureur et navigateur, recensé en 1752, « *veuf, natif de l'Acadie, âgé de 51 ans, depuis plus de 3 ans dans le pays* » : « *Il a trois garçons et cinq filles.* »

De son côté, Joseph Jacquet, fils de Joseph Jacquet et d'Elisabeth Boulanger, est un habitant de Sinnamary, « *né à Saint-Jean, Canada, diocèse de Québec* », installé avec son frère Antoine Jacquet « *sur la côte* » dès 1765, qui avait épousé Madeleine Trahan, à Cayenne, le 19 juillet 1769. À noter que, le 19 janvier 1773, Madeleine Trahan, 23 ans, veuve de Joseph Jacquet, épousera en secondes noces Joseph Saunier, 25 ans, de l'Acadie.

25. Recensé sous le nom de Boudrot dans le « Voyage d'inspection du sieur de La Roque. Recensement 1752 », *loc. cit.*

Antoine Jacquet, veuf de Marie Petitpas (décédée le 2 octobre 1774 à l'âge de 24 ans), natif de Saint-Jean, avait épousé Julie Reignaulin, fille de feu Charles Reignaulin, ancien chirurgien, et de Marie-Marguerite Dumesnil, qui épousera en secondes noces, en 1776, Jean-Charles Boudreau²⁶. Leur jeune sœur, Marie-Jeanne Jacquet, épousera en premières noces, en 1776, Jean-François Lempereur, fils de Pierre Lempereur originaire de Landau en Allemagne, en secondes noces, en 1788, Joseph Chauvreau, soldat congédié du bataillon de Guyane, et en troisièmes noces, en 1798, Antoine-Julien Rousse, 53 ans, veuf de Charlotte Cousin.

Il est probable que les itinéraires suivis durant le Grand Dérangement ont eu des conséquences sur les unions matrimoniales. Ainsi, le 19 janvier 1773, Joseph Saunier, âgé de 25 ans, fils de Pierre Saunier, laboureur, actuellement à Rochefort, et de défunte Marguerite Vincent, épouse Madeleine Trahan, 23 ans, fille de Joseph Trahan et Anne Boudrot, veuve d'André Joseph Jacquet. Leurs parents, Pierre Saunier et Joseph Trahan figuraient dans la liste des passagers pour la France de 1763 au départ de Liverpool. À noter que Pierre Saunier (1721–1773 ou 1776), qui s'était remarié en septembre 1762 avec Dorothée Trahan figurait dans la liste des habitants établis au poste du chirurgien à Sinnamary en 1765. Il s'est remarié, en troisièmes noces, le 21 août 1769 à Rochefort avec Margueritte Collonges²⁷, ce qui explique la mention « *actuellement à Rochefort* » figurant sur l'acte de mariage de son fils.

La lecture des alliances que l'on peut faire depuis Cayenne ou Sinnamary, à l'issue des demandes de passage vers la Guyane, des embarquements et des débarquements, des installations sur les lots concédés par les responsables de l'expédition de Kourou nous livre un certain nombre de données sur les familles dites acadiennes ou non acadiennes. Par exemple, dans le *Dictionnaire généalogique* de Stephen White, on trouve un seul Rembourg ou Darembourg, André Darembourg, recensé à Plaisance en 1711, avec 16 pêcheurs, marié à Marie Dapesteguy, sans progéniture connue (p. 468–469), puis un second Darembourg, Jean (p. 1306), marié à Marie-Anne Pichot, née à Plaisance en 1706, sans autre renseignement sur leur descendance. Ce sont en fait des indications sur les mariages de Marie-Jeanne Rambourg avec Jacques Petitpas, d'Isabelle Darembourg avec Pierre Cosset, de Gerôme Darembourg avec Madeleine Grossin, retrouvées dans les registres d'état civil ou dans les registres des paroisses, lors de mariages célébrés à Sinnamary qui concernaient plusieurs de leurs enfants, qui nous permettent alors de remonter jusqu'à

26. Jean-Charles Boudreau est ici dit « *de Louisbourg* », installé, en octobre 1766, dans le « *bas de la rivière* », à une lieue du poste de Sinnamary, avec son épouse Marie-Josèphe Haché, 21 ans (qui décédera en 1773).

27. Dans Stephen White, *op. cit.*, p. 1448.

deux Acadiens incontestés : Jean Darembourg, de Plaisance, et Nicolas Petitpas de Port-Royal. Ce dernier avait épousé en 1714, à Port-Royal, Madeleine Simon dite Boucher, et deux de leurs petites-filles, Cécile Petitpas et Marie Petitpas, ont pu par leur mariage avec Louis Briquet et Antoine Jacquet consolider en Guyane des lignées acadiennes, devenues par conséquent des lignées guyanaises.

On peut comprendre ainsi certains choix effectués par les spécialistes de l'Acadie pour délimiter les familles acadiennes des autres, mais il reste de nombreuses ambiguïtés dans ces répartitions. Les Mulot, Robert et Jacques sont-ils par exemple des Acadiens? Claude Mulot, qui décède à l'hôpital de Saint-Malo le 9 novembre 1758 (quatre jours après son épouse, Julienne Minet), était commandant de navire, négociant à Granville et installé comme aubergiste à Louisbourg, vers 1740. Leurs deux enfants se sont mariés à Louisbourg : Jacques Mulot, le 11 octobre 1749 avec Catherine Gelos, fille de Joannis Gelos et Catherine Laborde (décédée en 1758), et Robert Mulot, le 6 août 1750 avec Marie-Dominique Petitpas. Cette dernière se remariera en secondes nocces à Saint-Servan, commune de Saint-Malo, le 20 avril 1762, avec Henri Ozannes, puis, en troisièmes nocces, le 30 septembre 1771, avec Etienne Vergues dit Lasagette. Elle décèdera à Sinnamary le 14 juillet 1787, à l'âge de 65 ans. Claude Mulot et Julienne Minet, Robert Mulot et Marie Petitpas, s'étaient embarqués sur *L'Antilope*, navire arrivé à Saint-Malo le 1^{er} novembre 1758, dont la liste des passagers comprenait également : Jacques Petitpas, 41 ans, charpentier faisant du cabotage à Louisbourg et sa femme Marie Rambourg, 30 ans, leurs six enfants, Jean, 10 ans, Robert, 3 ans, Marie, 7 ans, Cécile, 4 ans, Geneviève, 8 mois, et Charles Robert Mulot décédé le 12 février 1760 et la veuve Ozannes; Marie Petitpas, figurera parmi les habitants placés au poste de Sinnamary le 1^{er} mars 1765 et recensés en mai 1767.

On peut considérer que cette petite société s'est organisée autour de petites unités économiques et domestiques constituées d'une famille d'habitants blancs, en majorité d'origine acadienne (ou canadienne) ou s'étant préalablement trouvés en Acadie avant 1764, et de deux ou trois esclaves noirs (couple avec enfants, veuf ou veuve, célibataire vivant en concubinage avec une esclave noire ou mulâtre, etc.). Les autres colons qui avaient pu rejoindre à un moment ou à un autre ce groupe assez compact étaient quelques soldats réformés, des colons venus de la Guadeloupe et de la Dominique (1776), des esclaves bossales (nés en Afrique) introduits par les Portugais lorsqu'ils ont pris possession de la colonie (de 1809 à 1817) ou arrivés par d'autres circuits (traite illégale, saisies de navires, etc.). La difficulté de trouver des conjoints, donc de pouvoir s'établir sur une habitation dans des conditions acceptables sur le plan économique, est probablement devenue dramatique pour les cinquième et sixième

générations de colons acadiens, à partir de 1848. L'essentiel des mariages concerne désormais les nouveaux affranchis et les descendants métis de familles de « libres » vivant sur de très petites habitations.

La question se pose alors de savoir si une nouvelle société acadienne aurait pu voir le jour en Guyane sur la base de rapports sociaux et de règles d'organisation sociale qui pouvaient prévaloir en Acadie dans les années précédant le Grand Dérangement, et de savoir si la possibilité d'un transfert de cette société a été esquissée, à un moment ou à un autre, au sein de la communauté acadienne de Guyane. Une telle question revient à proposer d'aborder les faits et gestes des hommes et des femmes issus de la communauté de Louisbourg, de l'Île-Royale et de l'Île-Saint-Jean comme une possible grille de lecture de modèles de colonisation ayant opéré à la fois à l'Île-Royale (essentiellement de 1713 à 1758) et en Guyane, comme un modèle de colonisation pour l'Acadie.

2. Les habitants de Louisbourg à la marge?

Nous avons déjà posé cette question²⁸ en liaison avec la présence de certains des administrateurs et des militaires de Louisbourg qui étaient passés en Guyane en 1764 et en 1765 (comme Le Poupet de la Boularderie, Leneuf de la Vallière, Duchambon du Maine, Prevost de la Croix, Vallée, Vareil de la Brégeonnière et Rousseau d'Orfontaine). Certains d'entre eux possédaient déjà des terres en Acadie qui avaient été concédées à ces mêmes habitants, le plus souvent aux parents et grands-parents de ceux que l'on allait retrouver en Guyane à partir de 1764 (par exemple Jean-Baptiste Villedieu, Jean Rambourg, Jean Vincent, Simon Billard, Joseph Jacquet, Joseph Cousin, Paul Boudreau). L'adjonction de ces « soldats-habitants » aux « habitants-hattiers » (des habitants qui pratiquent la culture et l'élevage sur de petites « ménageries »), pour la plupart « habitants-laboureurs » ou « habitants-pêcheurs » de l'ancienne Acadie, sur cette nouvelle terre guyanaise, mais dans la continuité de l'appropriation sociale et spatiale des territoires de l'ancienne Acadie, pourrait signifier que la société acadienne de Louisbourg avait d'autres potentialités de colonisation que sa vocation administrative et défensive, voire commerciale, que l'on a surtout déclinée du point de vue de la vie sociale et de la vie citadine. On sait que cette éventualité n'a guère été

28. Nous reprenons ici l'argumentaire avancé pour aborder la présence des élites de Louisbourg en Guyane. Voir Bernard Cherubini, « L'immigration en Guyane des familles de Louisbourg et l'apport des Acadiens à l'économie locale (1765–1853) : un modèle de reproduction sociale? » dans André Magord (dir.), *L'Acadie plurielle*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, et Poitiers, Centre d'études acadiennes et québécoises, 2003, p. 105–132, et dans Robert Larin, *Canadiens en Guyane (1754–1805)*, Québec, Septentrion, 2006.

envisagée par les chercheurs en études acadiennes, qui voient plutôt Louisbourg, à la suite de Bona Arsenault, comme un modèle de corruption et d'incompétence « *avec des mœurs trop souvent désordonnées d'une garnison et d'une population vivant dans l'euphorie d'une fausse sécurité* »²⁹.

Ce qui nous intéresse ici tout particulièrement, c'est la possibilité de mettre en relation les données concernant un certain nombre de ces habitants-pêcheurs et habitants-laboureurs de l'Île-Royale et de l'Île-Saint-Jean, dont le Sieur de la Roque a effectué le recensement en 1752, et celles que nous avons pu retrouver concernant les mêmes familles dans les quartiers de Sinnamary et d'Iracoubo. Dans le premier cas, les habitants de Louisbourg semblent avoir joué un rôle déterminant dans leur installation. Dans le second cas, ce rôle semble avoir été plus réduit, voire inexistant. Dans les travaux que nous avons en cours, nous essayons par ailleurs de déterminer si ces établissements avaient une organisation de type communautaire pouvant déboucher sur une identité collective, à travers un mécanisme qui pouvait correspondre, de près ou de loin, à ce que Naomi Griffiths appelle « *l'élaboration d'une identité communautaire* »³⁰.

Les unités de voisinage, articulées sur les premières concessions attribuées et sur celles de quelques personnages plus en vue sur le plan local, se sont vues renforcées par le jeu des alliances, ce qui n'excluait pas du reste une certaine dispersion et l'acquisition d'autres concessions dans d'autres quartiers. Il en résulte la mise en place de ce que l'on pourrait appeler « une société de voisins ». Des anciens habitants de l'Île-Saint-Jean et leurs descendants ont par exemple fini par se retrouver majoritairement regroupés dans le quartier d'Iracoubo, alliés à quelques autres familles issues de l'expédition de Kourou (Jacquet, Boudreau, Rousse, Lempereur, Cosset, Drillard, Duplessis). Dans cette zone littorale, située entre la crique Pradines, à l'ouest de Kourou, et la crique Paracou, à l'est de Sinnamary, qui englobe également les criques Carouabo, Malmanoury et La Vase, on retrouvait, en 1772, vingt « établissements » recensés par De Préfontaine (dont ceux de Nadeau, Duchêne, Hebert, Dupré, Mergle, Joubert, Vincent, Morgenstern, De Trion, Lamoureux, Jacquet), auxquels il faudrait ajouter les neuf « établissements » de la rivière Malmanoury (en particulier ceux de Jacquet, Bourg, Lempereur, Bigot). Dans cette liste d'habitants de 1772, on ne retrouve en fait qu'un nombre limité de militaires ou d'habitants ayant un certain statut social à

29. Bona Arsenault, *Louisbourg (1713–1758)*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1971, p. 233.

30. Naomi-E. Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784 : contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, p. 31.

Louisbourg (Joseph de Trion, de Marcenay, Pradines, etc.), ce qui viendrait confirmer le rôle limité que l'on peut leur attribuer dans la structuration de ces nouvelles unités de voisinage.

En revanche, on va retrouver des membres de l'élite militaire et administrative de Louisbourg dans d'autres zones de peuplement qui avaient également été encouragées, en particulier dans le quartier de l'Approuague-Kaw. En 1765, toujours dans le cadre de l'expédition de Kourou, le gouverneur Béhague (1765–1766) avait fait placer une trentaine de familles allemandes sur le Matarony. Selon Pierre Thibaudeau, qui a examiné avec minutie les moindres détails de cette expédition, ils réussirent leur implantation³¹. Le premier commandant du quartier fut le capitaine Rousseau, qui installa 100 habitants, le second le lieutenant Andress Carrerrot, un Acadien de l'Île-Royale. Barjon et Joubert étaient les chirurgiens et Benoist le garde-magasin. La population de ce quartier est ainsi passée de 140 habitants en 1765 à 104 en 1772, ce qui est remarquable compte tenu du nombre important de décès enregistrés en 1765 (45) et entre 1766 et 1773. Ce succès des Allemands, encadrés par des militaires venus de l'Acadie, ne permettra toutefois pas la fixation de communautés rurales stables à la génération suivante, à la différence des zones de peuplement canadiennes et acadiennes des quartiers de Kourou, de Sinnamary et d'Iracoubo.

Dans le contexte guyanais, on considérera donc que cette séparation spatiale, sociale et économique entre les anciennes élites de Louisbourg et les communautés implantées dans les savanes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo, composées de petits « habitants-hattiers », a plutôt servi les intérêts de cette dernière catégorie de population. Vivre dans une société parallèle, en marge du système existant et économiquement dominant, a facilité une structuration sociale et familiale sur un modèle proche de celui des communautés acadiennes de l'Acadie pré-déportation, fondé sur la solidarité, la vie communautaire, les rituels familiaux et agraires. Naomi Griffiths note par ailleurs que, dans la société acadienne des années 1730, les nouveaux établissements prospèrent s'ils sont fondés par des groupes familiaux. Fonder une nouvelle communauté semble être une ambition très développée, qui s'appuie sur des mouvements familiaux, migrations et mariages. Des villages comprennent de quatre à six maisons mais les communautés sont plutôt des villages de 10 à 20 familles distinctes et parfois apparentées³².

Les Acadiens sont-ils des agriculteurs? Selon Georges Arsenault, les Acadiens, en plus de la pêche et de l'agriculture, exercent leurs talents

31. Pierre Thibaudeau, *Échec de la démesure en Guyane – Autour de l'expédition de Kourou*, Saint-Maixent-l'École, 1995, p. 171.

32. Naomi-E. Griffiths, *op.cit.*, p. 48.

de bûcherons, de navigateurs et de bâtisseurs de bateaux. N. Griffiths souligne également l'importance des vallées fluviales et de la mer dans la vie acadienne. Peu d'Acadiens ignoraient la mer. Les rivières facilitaient les déplacements au moyen de canots et de yoles. Elles furent d'ailleurs à l'origine des liens avec les Micmacs. Il s'agit là d'une autre caractéristique commune aux deux zones de peuplement de l'Acadie et de la Guyane. Selon Georges Arsenault, qui a étudié de près l'agriculture de l'Île-Royale dans cette Acadie de pré-déportation, une famille moyenne possède deux bœufs, une vache, quatre brebis, un mouton, trois cochons et six poules. Il y a des prairies naturelles le long des rivières et des baies. Il faut défricher la forêt, alors qu'ailleurs ils étaient plutôt habitués à élever des digues et à assécher des marais. En 1753, les paroisses sont en voie de formation : Havre-Saint-Pierre possède une église depuis 1740 et on construit une chapelle à Rivière-du-Nord-Est. Les colons demandent la présence d'un prêtre, mais un seul missionnaire va desservir tous les établissements³³. Il s'agit là d'une caractéristique commune aux paroisses de Guyane et de l'Île-Saint-Jean : ils ne cesseront jamais de réclamer des pasteurs pour leurs communautés. Quelle importance faut-il par ailleurs donner à ces communautés?

Dans le journal d'André-Daniel Laffon de Ladebat³⁴, président du Conseil des anciens et déporté en Guyane en 1797, né le 30 novembre 1746 à Bordeaux, on va retrouver de nombreux habitants installés dès 1765. Par exemple, Laffon de Ladebat raconte : « *Un habitant nommé Boutereau (Boudreau), qui demeure à sept lieues d'ici, du côté de Conamana, où l'on voulait nous placer définitivement est venu me voir. C'est un ancien Acadien, sa famille était établie à Halifax et en fût déportée, en France; de là il est venu à Cayenne, il y a trente ans, et, à force de travaux, de constance, il s'était fait environ 12 000 francs de rentes, qui ont été anéanties par la perte de ses esclaves et la nécessité où il s'est trouvé de par conséquent de donner pour rien une "ménagerie" considérable. Cet homme, quoique âgé, conserve encore de la vigueur, et il paraît très intelligent pour l'éducation des bestiaux. Il a deux filles mariées à Iracoubo, l'une avec Fouquet (Jacquet), l'autre avec le chirurgien du poste.* »³⁵ Les descriptions que cet

33. Georges Arsenault, *Les Acadiens de l'Île*, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1987, p. 42–46.

34. Publié en 1912 par Frédéric Masson, *Journal de ma déportation à la Guyane française (fructidor an V – ventôse an VIII)*, publié d'après les manuscrits inédits par Frédéric Masson de l'académie française, Paris, Librairie Paul Ollendorff, 1912, p. 168.

35. Dans la description de Sinnamary faite en 1797 par Louis-Ange Pitou, l'un des récits de déportés dont s'inspirera Alejo Carpentier dans son roman *Le Siècle des Lumières* (Paris, Gallimard, 1962), la « *case Boudreau* » est décrite comme un lieu où l'on vit dans la débauche avec les négresses et où s'absente le plus souvent Prevost, commandant et directeur du poste de Counamama. Mais ce Boudreau a

auteur fait de sa quotidienneté, les commentaires qu'il nous livre sur la situation de ses interlocuteurs nous confirment bien qu'il évolue dans une « société de voisins », avec des « habitants-hattiers » qui sont étroitement liés par des alliances de mariage, qui ont énormément de mérite à s'être accrochés à leurs concessions, compte tenu de leur éloignement, des nombreuses difficultés qu'ils ont eu à surmonter³⁶. On ne pourra éviter ici de faire la comparaison avec l'isolement qui fut constamment celui des Acadiens autour de Port-Royal et de la baie Sainte-Marie avant 1755, sur l'Île-Saint-Jean et l'Île-Royale entre 1720 et 1763³⁷.

Cette situation a-t-elle facilité le maintien des traditions? Et y avait-il quelque chose à transmettre, quelque chose à transférer, de l'ancienne Acadie pré-déportation aux terres de Guyane?

Des quelques questions théoriques pour l'anthropologie de la Caraïbe

La question du transfert d'un modèle d'organisation sociale dans une situation de migration, que celle-ci soit volontaire ou forcée, n'est pas étrangère aux approches anthropologiques, encore moins à celles qui sont en usage dans le domaine des études créoles, de la constitution des sociétés afro-américaines de l'aire socioculturelle caribéenne³⁸. Ce questionnement est même à la base des principaux travaux réalisés dans la région caraïbe, des îles antillaises aux Guyanes, en passant par le Belize, voire par le sud des États-Unis ou par la Louisiane. Les sociétés créoles de l'aire caribéenne se seraient même formées sur la base de ce transfert à l'intérieur d'un modèle socio-économique que l'on appelle celui de la « société de plantation » ou encore de la « société d'habitation », selon l'importance du nombre d'esclaves d'origine africaine qui composait la population des différentes zones rurales et urbaines³⁹. Les modèles

aussi « des pêcheurs beaucoup plus actifs ».

36. Bernard Cherubini, « Des Acadiens et des Canadiens en Guyane dans les savanes de l'Ouest entre 1764 et 1853 : de la curiosité généalogique à l'ethnographie historique », dans Serge Mam-Lam-Fouck et Jacqueline Zonzon (dir.), *L'Histoire de la Guyane – Depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis Rouge éditions, 2006, p. 325–354.
37. Voir Sally Ross et J. Alphonse Deveau, *Les Acadiens en Nouvelle-Écosse, hier et aujourd'hui*, Moncton, Éditions de l'Acadie, 1995, et Georges Arsenault, *loc. cit.*
38. Voir les synthèses proposées dans Sidney W. Mintz et Richard Price (dir.), *Caribbean Contours*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1985, ou encore par Jean Benoist, « L'organisation sociale des Antilles », dans *L'Afrique en Amérique latine*, Paris, UNESCO, 1984, p. 61–81.
39. Selon Chaudenson, la société d'habitation se caractérise par une lente montée en pourcentage de la population servile et par des conditions de vie quotidienne très difficiles qui mettent sur un pied d'égalité noirs et blancs. On se retrouve dans un contexte de « robinsonnade », de paternalisme à l'égard des deux ou trois esclaves qui partagent le sort de l'habitation, avec un grand nombre de naissances

familiaux, les modèles d'organisation religieuse, sociale, économique, politique auraient été transférés dans des conditions telles que leur maintien était devenu impossible, même sous une forme légèrement adaptée. L'anthropologie culturelle nord-américaine s'est ainsi intéressée aux survivances et aux processus d'acculturation dans la région caraïbe⁴⁰. Et les travaux devenus classiques de Melville J. Herskovits, de Roger Bastide, de Sidney Mintz et de Richard Price ont parfaitement montré en quoi cette transformation était devenue inéluctable, dans le nouveau contexte de socialisation qu'offrait la société esclavagiste, les sociétés de « marrons » ou la petite habitation créole issue des premières vagues d'affranchissement⁴¹.

Les linguistes et les sociolinguistes ont eu l'occasion de faire à peu près la même démonstration en ce qui concerne le transfert des langues d'origine et le processus de créolisation sociolinguistique⁴². Le phénomène de créolisation, abordé par les spécialistes des études créoles, conduit fréquemment à l'utilisation des concepts de métissage, d'hybridité, d'interculturalité. Les anthropologues spécialisés dans l'étude des sociétés créoles demandent par ailleurs à ce que le concept de créolisation soit utilisé de façon privilégiée pour étudier les sociétés formées dans une situation historique qui est celle de la colonisation par une puissance européenne aux XVII^e et XVIII^e siècles de territoires organisés par des rapports d'esclavage. Différents types ou catégories de populations se sont ainsi créolisés : des colons blancs (« maîtres », administrateurs, militaires, « petits-blancs »), des esclaves d'origine africaine, libérés ou affranchis (avant ou après les dates officielles de l'abolition de l'esclavage dans leurs pays respectifs), des membres de communautés ethniques ou des individus d'origine fort diverses (amérindiennes, asiatiques, européennes, africaines durant les périodes post-esclavagistes, etc.).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'implantation des Acadiens en Guyane, il est certain que les quelques témoignages et descriptions de modes de vie dont nous disposons ne peuvent que nous inciter à rester

illégitimes et rapidement un grand nombre d'enfants mulâtres, reconnus ou non, selon les périodes. Dans Robert Chaudenson, *Des îles, des hommes et des langues : essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1992.

40. Voir, par exemple, Sidney W. Mintz et Richard Price, *An Anthropological Approach to the Afro-American Past*, Philadelphie, Institute for the Study of Human Issues (I.S.H.I.), 1976.

41. Voir Melville-J. Herskovits, *L'héritage du Noir*, Paris, Payot, 1966 (trad. de *The Myth of the Negro Past*, New York, Harper, 1941); Roger Bastide, *Les Amériques noires*, Paris, Payot, 1970; Sidney W. Mintz et Richard Price, *op.cit.*; et Richard Price (dir.), *Maroon Societies*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1979.

42. Voir Robert Chaudenson, *Des îles, des hommes et des langues*, *op.cit.*

très prudent et à nous limiter à faire des spéculations sur l'existence d'un éventuel transfert d'éléments d'une culture forgée dans l'Acadie pré-déportation. Trois éléments nous paraissent constituer des pistes intéressantes pour d'éventuelles recherches à venir, qui mobiliseraient de toute façon d'autres compétences que les nôtres : l'influence du parler acadien sur le créole guyanais, que l'on pourrait appréhender, par exemple, à partir de la littérature orale, des contes créoles guyanais; l'influence d'éventuels rituels communautaires liés à l'élevage et à l'abattage collectif du bétail et l'influence des danses et musiques de l'Acadie pré-déportation sur l'évolution des danses folkloriques de la région de Sinnamary.

En effet, il y a une vingtaine d'années, certains linguistes, comme Philip Baker, se sont étonnés de retrouver des ressemblances frappantes entre le créole de Louisiane et celui de la Guyane, ce qui « *en l'absence d'un lien historique connu ne manque pas de surprendre* »⁴³. Robert Chaudenson avait déjà constaté que le créole guyanais paraissait comporter « *plusieurs variantes régionales, celle de la zone côtière étant plus proche de celle des Petites-Antilles sans qu'on puisse cependant l'assimiler à elles, en raison du nombre de caractères spécifiques qu'elle présente* »⁴⁴. Rappelons alors que, dans le cadre de son approche socio-historique, Robert Chaudenson propose de prendre en compte comme « *terminus a quo* » le français que parlaient les colons et les engagés arrivés « *aux Îles* » aux ^{xvii}^e et aux débuts du ^{xviii}^e siècle. L'étude des parlers populaires et dialectaux de cette France de l'ouest des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles peut-elle alors progresser par l'étude spécifique et comparée des créoles et parlers français d'outre-mer? Plusieurs travaux iraient dans ce sens, sachant que la méthode comparative peut aussi être étendue à la littérature orale, aux contes créoles, en incluant dans les corpus la littérature orale acadienne, car les français de l'Amérique du Nord étudiés jusqu'à présent ont surtout été ceux du Québec, du Missouri, de Louisiane et d'autres régions des États-Unis⁴⁵.

On sait, par ailleurs, que le bétail occupe une place fondamentale dans le mode de vie de ces « habitants-hattiers ». Leurs « ménageries » et la viande deviennent l'élément essentiel de cette petite économie côtière, avec un développement important des troupeaux de « bêtes à cornes »

43. Philip Baker, « Combien y a-t-il eu de genèses de créoles à base lexicale française? », *Études créoles*, vol. x, n° 2, 1987, p. 60–76.

44. Robert Chaudenson, *Les Créoles français*, Paris, Nathan, 1979, p. 31.

45. Voir dans Robert Chaudenson, *Des îles, des hommes et des langues*, op. cit., p. 242–277. Citons par exemple les travaux de Laurent Tchang sur les contes animaliers : « Un exemple de continuité culturelle : la figure de Tortue dans la littérature orale guyanaise. Étude d'un conte », *Études créoles*, vol. xiii, n° 2, 1990, p. 124–153.

et de porcins, une organisation codifiée pour la pêche à la tortue, sans compter, bien entendu, les richesses naturelles qu'offrent le gibier et le poisson dans cette zone de savane. En juillet 1772, on recensera dans la partie nord : « 96 hommes portant les armes, 58 femmes, 68 enfants, 1 200 têtes de bétail, 1 026 cochons, 130 carrés plantés de vivriers, 124 nègres des nouvelles habitations »⁴⁶. Au 1^{er} janvier 1789, le nombre total des « bestiaux » dans le quartier de Sinnamary était de 3 098 pour un total de 62 ménageries, dont quatre grosses de 275 (Laforest), 282 (Barré), 252 et 245 têtes de gros bétail (pour un total de 78 habitations dans le quartier). Ce total est de 377 « bestiaux » dans le quartier d'Iracoubo pour 16 ménageries. Les ménageries moyennes regroupent en général de 25 à 50 têtes de gros bétail (Reveillot 28, Veco 30, Morgenstern 52, Franqueville 22), quelques ménageries atteignent 80 à 120 têtes (Massé 80, Leveque 80, Barré 82, Maison de santé 100, Duchêne 120)⁴⁷. Quelques témoignages et récits littéraires font état d'un rituel collectif concernant l'abattage des bœufs dans la région de Sinnamary. Dans une étude réalisée sur Kourou en 1971, suite à l'implantation de la base spatiale, Marie-José Jolivet s'est penchée sur l'histoire des habitations de la crique de Carouabo et de la rivière de Malmanoury, pour constater, en particulier, que « [p]our les habitants de l'ancien Kourou, le bétail était avant tout conçu comme un capital de réserve. Cela était tout particulièrement vrai pour les bœufs : on abattait une bête pour une fête importante, un mariage par exemple, ou encore pour faire face à un besoin d'argent imprévu, en ne cherchant pas à en tirer de véritables revenus [...] les bœufs étaient lâchés dans la savane... »⁴⁸. Il serait utile d'effectuer des recherches sur ce thème dans l'Acadie pré-déportation, pour éventuellement retrouver des traces d'un rituel communautaire autour de l'abattage du bétail.

On notera, par ailleurs, que le blason de Sinnamary représente « à droite, sur fond rouge, la déesse Fortune soufflant l'or dans les placers de Saint-Élie et, à gauche, une balance dont les plateaux sont soutenus par deux mains, symboliquement celles des déportés du 18 fructidor 1795. Au centre, il y a un bœuf en train de paître dans une savane sèche au dessus d'un monticule ». À Iracoubo, le blason comporte également, « sur fond vert symbolisant la fertilité des pâturages, deux têtes de bœufs à cornes qui autrefois peuplaient nos savanes ». La devise d'Iracoubo est « aux propos enflammants, les bœufs restent sourds »⁴⁹, celle de Sinnamary

46. Archives nationales, Section Outre-Mer, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), Guyane, dossiers n° 201 et 202.

47. Archives nationales, Section Outre-Mer, Guyane, C14, 63, f. 50.

48. Marie-José Jolivet, *La question créole*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 1982, p. 450.

49. « Enflammants » : jeu de mots fait avec le cri des flamants roses nombreux à Iracoubo et Sinnamary.

« *Dieu m'a donné bœuf, fais-lui cornes* ». À noter enfin que Sinnamary a pour devise « *Rien sans Marie* »⁵⁰, ce qui, dans le cadre de notre colloque, est pour le moins intrigant.

Enfin, on a la confirmation que les danses de la région de Sinnamary ont conservé une originalité par rapport aux autres régions de Guyane, sans qu'on puisse avec précision dater leur émergence, en particulier la danse créole au tambour que l'on dit originaire de la région de Sinnamary, le *grajé*, qui serait une « *valse transformée* » selon Michel Lohier, ancien instituteur, écrivain et collecteur de contes, originaire d'Iracoubo⁵¹, qui serait « *une valse française mise au goût africain* » selon Régine Horth, pour laquelle « *les trois temps sont nettement définis par les tambourins* »⁵², ou encore « *une valse ancienne* » selon Auxence Contout⁵³. Il est sûr en tout cas que les différentes manières d'exécuter cette danse (*grajé* simple, *grajé roumen*, *grajévals*) font apparaître une forme très différente entre Sinnamary et Cayenne. À Sinnamary, le tambour *grajé* est un tambourin : sorte de petit cercle de bois tendu d'une peau d'agouti, il était un peu réchauffé à la flamme dans le but de tendre la peau, juste avant son utilisation. Cette danse se caractérise par sa solennité et sa grâce. Elle était surtout exécutée par la bourgeoisie guyanaise au début du siècle. Le *grajé* se danse par couple, mais aussi séparément⁵⁴. On sait également qu'il faut au minimum trois tambourins : deux basses, à peau assez épaisse, pour « fouler », c'est-à-dire battre le fond d'accompagnement, et un soliste, à peau plus fine et au son plus aigu, pour « couper », c'est-à-dire marquer le rythme⁵⁵. S'agit-il alors d'une danse rurale née directement sur l'habitation (les esclaves utilisent le *graj* pour « grager » le manioc), adaptée par les classes aisées qui l'auraient de plus en plus affinée pour qu'elle ressemble aux valses européennes, ou bien une danse des maîtres que les esclaves cherchent à imiter? Ces hypothèses restent en tout cas à vérifier.

On dispose néanmoins de quelques témoignages de l'antériorité de ces danses. Ainsi, au bout d'une année de séjour en Guyane, le 25

50. D'après Régine Horth, *En direct avec la Guyane – Cuisine et folklore*, Cayenne, CCPR, 1973, p. 555 et 557.

51. Voir, en particulier, Michel Lohier, *Légendes et contes folkloriques de Guyane*, Paris, Éditions Caribéennes, 1980 (1^{re} éd. 1960).

52. Régine Horth, *op.cit.*, p. 523.

53. Auxence Contout, *Langues et cultures guyanaises*, Cayenne, Trimarg, 1987.

54. Monique Blérald-Ndagano, *Musiques et danses créoles au tambour de la Guyane française*, Cayenne, Ibis rouge, 1996, p. 126. Voir aussi Marie-Françoise Pindard, *Musique traditionnelle créole : le grajé de Guyane*, Matoury, Ibis Rouge, 2006.

55. *Musiques de Guyane*, catalogue de l'exposition du Bureau du patrimoine ethnologique, Cayenne, Conseil régional de la Guyane, 29 septembre – 25 novembre 1989, p. 81.

fructidor An VII, André-Daniel Laffon de Ladebat est autorisé à s'établir à Sinnamary. Et durant la seconde année de son séjour, du 22 septembre 1798 au 22 septembre 1799, il assiste à une grande danse de nègres dans les nouveaux carbets (20 nivôse) qu'il nous décrit de la façon suivante : « *On pourrait tirer parti de l'extrême passion qu'ont les nègres et les mulâtres pour la danse. Je suis allé les voir danser quelques instants; leur musique consistait en trois tambours nègres; ceux qui jouent sont assis à côté les uns des autres, et ils frappent leurs tambours avec leurs mains. Un nègre et une négresse seulement dansent à la fois et on le relève tour à tour : leurs pas sont très pressés et les femmes ne parcourent que très peu d'espace, tandis que leurs danseurs tournent autour d'elles; il n'y avait rien d'indécent dans les danses que j'ai vues, je n'ai rien vu que de simple et de gracieux dans la danse des femmes; les hommes ont des mouvements de bras ridicules, mais leurs pas ne manquent d'ailleurs ni de précision, ni d'agrément.* »⁵⁶ On notera également que l'originalité des danses de Sinnamary est évoquée par Alfred Parépou dans son roman *Atipa*, publié à Paris en 1885 (même s'il s'agit du *camougué* qui en l'occurrence est cité) : c'est « *un endroit où il y a de jolies mulâtresses et où on s'amuse bien* »⁵⁷.

Conclusion

La continuité de la vie communautaire acadienne passe-t-elle par la transmission de la culture populaire : chants, contes, danses, musique? Le dénuement extrême, celui qui a été provoqué par la déportation et la dispersion des communautés rurales, n'a sans doute pas effacé la culture populaire. Mais de là à dire qu'il l'a renforcé... Il faudrait pour cela de sérieuses enquêtes ethnologiques et des approches combinant ethnologie et histoire, folklore et histoire sociale, linguistique et musicologie, avec de faibles espoirs de faire émerger ce qui semble être définitivement « enfoui dans les plis de la mémoire collective » lors du douloureux passage de l'Acadie pré-déportation à l'Acadie post-déportation, c'est-à-dire sur deux ou trois générations pour ce qui concerne les communautés rurales les plus structurées. Mais l'ethnologie guyanaise contemporaine est confrontée aux mêmes difficultés que l'ethnologie acadienne actuelle, pour laquelle on doit s'accorder à considérer que la mémoire vivante en Acadie a disparu du champ public d'énonciation en l'espace de trois générations et que seule une étude anthropologique de la culture de chaque localité peut désormais nous apporter des éléments significatifs de la mémoire populaire liée à ses survivances et à l'efficacité des modes de transmission communautaire⁵⁸.

56. Dans *Journal de ma déportation à la Guyane française...*, *op.cit.*, p. 278.

57. Alfred Parépou, *Atipa*, Paris, L'Harmattan, 1987 (réimpression de l'édition de 1885).

58. Patrick Clarke, 1994, *op.cit.*, p. 37, qui reprend des conclusions de Ronald Labelle.

Faut-il pour autant renoncer? En nous intéressant à cette Acadie guyanaise — ou cette Guyane acadienne — nous avons considéré qu'il était encore possible d'ouvrir de nouvelles pistes de recherches, en nous appuyant sur l'ethnographie historique des Comaroff, sur la généalogie et sur des documents d'archives écrites non encore exploités selon les perspectives que nous avons pu dresser⁵⁹. Mais ceci concerne plus directement le domaine de la recherche en études acadiennes. Une autre conclusion peut aussi être tirée de la disparition de toute référence au passé acadien de ces zones littorales à partir d'une certaine époque.

Cela signifierait en premier lieu que l'identité est une chose qui doit pouvoir être mise en veille durant une période limitée et dans des conditions bien précises, mais certainement pas durant une période trop longue et dans un contexte de trop forte assimilation. Trois ou quatre générations suffiraient alors à faire disparaître tout ce qui a besoin d'être transmis par l'intermédiaire d'un vécu partagé au sein d'une communauté plus ou moins soudée par des liens familiaux et probablement aussi par des intérêts économiques. Une identité disparaît alors quand on n'en ressent plus l'utilité. Ce fut certainement le cas de l'identité acadienne dans cette région des savanes guyanaises, qui a cédé la place à une identité créole guyanaise, une identité culturelle nouvelle que l'on retrouve parfois sous l'appellation « créoles de la côte ». C'est, en fait, la réduction ou l'élargissement du concept de créolité, autrement dit l'élasticité de ce concept, qui commanderait le processus d'identification de chaque groupe. Sans toutefois aller jusqu'à figer de manière très mécaniste ces dynamiques de l'ethnicité, on peut considérer que, dès lors que les mécanismes d'exclusion s'affaiblissent, l'accès, la participation et l'identification à la culture dominante deviennent possibles à très court terme dans le cadre d'une société plurielle hétérogène⁶⁰, ce qui semble avoir été le cas pour les descendants des familles acadiennes pionnières de Guyane. Mais nous restons persuadés que ce qui a pu faciliter la résistance de ces marges dans un premier temps, c'est avant tout l'inscription de cette implantation dans le temps plus long de l'histoire acadienne, à la suite et dans la continuité d'implantations antérieures

Voir aussi Ronald Labelle, « État actuel de la recherche en ethnologie acadienne », dans Anne-Marie Desdouits et Laurier Turgeon (dir.), *Ethnologies francophones de l'Amérique et d'ailleurs*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 49–57.

59. Voir Bernard Cherubini, « Des Acadiens et des Canadiens en Guyane dans les savanes de l'Ouest entre 1764 et 1853 : de la curiosité généalogique à l'ethnographie historique », dans Serge Mam-Lam-Fouck et Jacqueline Zonzon (dir.), *loc.cit.*
60. Voir dans Bernard Cherubini, « La régulation quantitative et qualitative des situations interculturelles : des modèles guyanais », dans Suzie Guth (dir.), *Une sociologie des identités est-elle possible?*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 107–124.

dans des territoires de l'ancienne Acadie (Baie française, Île-Royale et Île-Saint-Jean).

Ce qui nous paraît en revanche beaucoup plus évident, c'est le rôle joué par ces unités de voisinage et par ces regroupements à l'intérieur de parentèles, issues pour la plupart d'alliances antérieures à leur arrivée en Guyane, dans le transfert d'un modèle d'organisation sociale. Ce qui voudrait dire en définitive que ce qui a résisté le mieux « à la marge », c'est bien un modèle d'organisation sociale hérité des implantations ou des tentatives d'implantation antérieures de ces populations dans l'Acadie pré-déportation, sur Île-Royale et sur Île-Saint-Jean, certes durant un temps très court lorsqu'il s'agissait de réfugiés, mais apparemment suffisant pour structurer une vie communautaire, en fonction des désirs, des aspirations, et probablement aussi des conditions de survie économique et sociale de ces familles, de ces parentèles, de ces unités de voisinage.



1. Sinnamary, église Notre-Dame-de-l'Assomption. Photographie de Bernard Cherubini, 1991.



2. Iracoubo, pont sur la rivière Iracoubo à l'entrée du bourg. Photographie de Bernard Cherubini, 1991.



3. Iracoubo, un appontement de pêche sur la rivière Iracoubo. Photographie de Bernard Cherubini, 1991.



4. Iracoubo, préparatifs de la fête communale en août 1991. Photographie de Bernard Cherubini, 1991.



5. Sinnamary. Vue aérienne du bourg en 1979, environ 1 600 habitants sur les quelque 2 000 que comptait la commune à cette époque, avec l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, sur la droite à la sortie du pont. Photographie de Bernard Cherubini, 1979.



Marc Lavoie



Bernard Cherubini